EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de conseillers en exercice : **45**	Date de convocation : **5 octobre 2026**
Nombre de conseillers présents : **40**	
Nombre de suffrages exprimés : **43 dont 3 pouvoirs**	

SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le treize du mois de septembre à dix-huit heures trente, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Artonne (Salle des fêtes).

Présents avec voix délibérante :
Yannick BALLY, Claudine BARNÉRIAS, Denis BEAUVAIS, Gérard BONNEAU, Pascal BOSSARON, Jean-Pierre CESSAC, Sandrine CHANEBOUX-FERRANDON, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Christian CHAVAROUX, Christophe CLEMENTE, Marc CONÇU, Patrice DARPOUX, Claude DENIER, Alain FEYDEL, Patricia FONTAINE, Carmen FUENTES, Fabienne GASTON, David GAYET, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Jean-Marc GOUYET, Stéphane HOUSSIER, Claudine HUGUET, Guillaume LAURENT, Patrick LAURENT, Maud LEVRAT, Bernard MANILLERE, Matéo MOREL, Olivier PARADIS, Rémy PETOTON, Laëtitia POUZADOUX, Claude RAYNAUD, Marie-Pierre ROLLAND-GRENIER, Philippe ROUGERON, Eric ROUSSEAU, Thierry SEGUIN, Frédéric VAUTRELLE, Laurence WANG-WAH, Astrid ZANUTTO

Absents ayant donné un pouvoir :
Stéphane CHABANON a donné pouvoir à Claudine BARNÉRIAS
Luc CHAPUT a donné pouvoir à Olivier PARADIS
Pascale MORIN a donné pouvoir à Astrid ZANUTTO

Absents représentés :
Brigitte BILLEBAUD, David DESPAX

Absents :
Marc CARRIAS, Sandrine COUTURAT

Secrétaire de séance : Laëtitia POUZADOUX

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération **n°2026_169 : Modification de l'intérêt communautaire « action sociale d'intérêt communautaire »**

Institutions et vie politique - Intercommunalité
Rapporteur : Claude RAYNAUD

Vu l'arrêté préfectoral n°20260243 du 2 février 2026,

À la demande de la commune de Randan, il est proposé de transférer la compétence portage de repas à domicile à Plaine Limagne.

Pour cela, il est proposé de modifier l'intérêt communautaire « Action sociale d'intérêt communautaire », et plus particulièrement l'item « Aide aux personnes en difficulté dans la vie quotidienne » comme suit :

- Participation à l'opération départementale « bus des montagnes »,
- Maintien des personnes âgées et dépendantes à domicile :
 - aide à domicile,
 - soin à domicile,
 - bricolage et jardinage,
 - portage de repas, dans les communes de moins de 2000 habitants.
- Création, aménagement et gestions des logements d'urgence communautaires.

Après avoir procédé au vote, le conseil, à l'unanimité,

DELIBERE

Article 1 :
La modification de l'intérêt communautaire « Action sociale d'intérêt communautaire » est approuvée telle que présentée ;

Article 2 :
Les statuts sont mis à jour comme présentés en annexe.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.
Pour extrait certifié conforme
À Aigueperse, le 16 octobre 2026

La secrétaire de séance,	Le président,
Laëtitia POUZADOUX	Claude RAYNAUD
Signé électroniquement	*Signé électroniquement*